



**Hauts-
de-France**

APPEL À CANDIDATURE

Ferme maraîchère de 2,3ha à transmettre sur
la commune de Loison-sous-Lens (62)

Échéance des candidatures : 31 mars 2026



CONTEXTE

Créée en 2020, la ferme maraîchère Biotifood à Loison-sous-Lens (62) s'étend sur 2,3 ha. Le fermier actuel Y a développé une production des fruits et légumes biologiques accessibles à tous dans le bassin minier. La parcelle se situe au sein d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC Ecocité 8) créée en décembre 2014 sur 9,93ha, et participe au projet d'écoquartier en cours. Ce projet s'inscrit dans la charte nationale des écoquartiers. La commune a souhaité réserver une partie de la surface pour l'installation d'une zone maraîchère afin d'approvisionner la restauration scolaire, et a sollicité Terre de Liens pour l'achat de la parcelle.

Le maraîcher actuel quittant la région, la ferme est à transmettre d'ici la fin de l'année 2026.

LA FERME

SAU : 2,3 ha

Type d'installation : Individuelle ou collective. Actuellement 2 personnes travaillent sur la ferme.

Mode d'accès au foncier : Location via un bail rural environnemental. Fermage actuel de 460€/an.

Ateliers : Maraîchage diversifié, arboriculture et élevage de volailles.

- L'atelier d'arboriculture comprend des basses et hautes tiges (pommes, poires, cerises, coings, prunes, nectarines, pêches, abricots, nashis, kakis, figues) et des petits fruits (cassis, framboises, fraises, rhubarbe, groseilles, groseilles à maquereaux, casseilles). Planté en 2020, le verger arrive à maturité et a des années de belles productions devant lui.
- L'atelier volaille avec parcours en agroforesterie. Possibilité de développer un atelier de poules pondeuses.

Transformation : La maraîcher fait partie d'un collectif de producteurs (Labauxfermiers) dont l'objectif est de mettre en place un laboratoire de transformation végétale et un atelier d'abattage de volailles. Le collectif est actuellement en recherche de foncier pour mettre en place son projet.

Logement repreneur : Logement à trouver.

Commercialisation : Type AMAP (70 paniers) avec deux ventes hebdomadaires (Lille et Loison-sous-Lens), partenariats avec le Café Citoyen (Lille) et l'association VRAC Hauts-de-France. Possibilité de développer différents circuits de commercialisation en vente directe notamment avec la commune de Loison-sous-Lens.



PRÉSENTATION DES PARCELLES

Localisation : La parcelle se situe au 93 rue Georges Devouges, à proximité du centre-ville de Loison-sous-Lens. En retrait des habitations, elle est entourée de terres agricoles et d'une école.

Zonage : Zone Agricole (Am) à destination uniquement maraîchère.

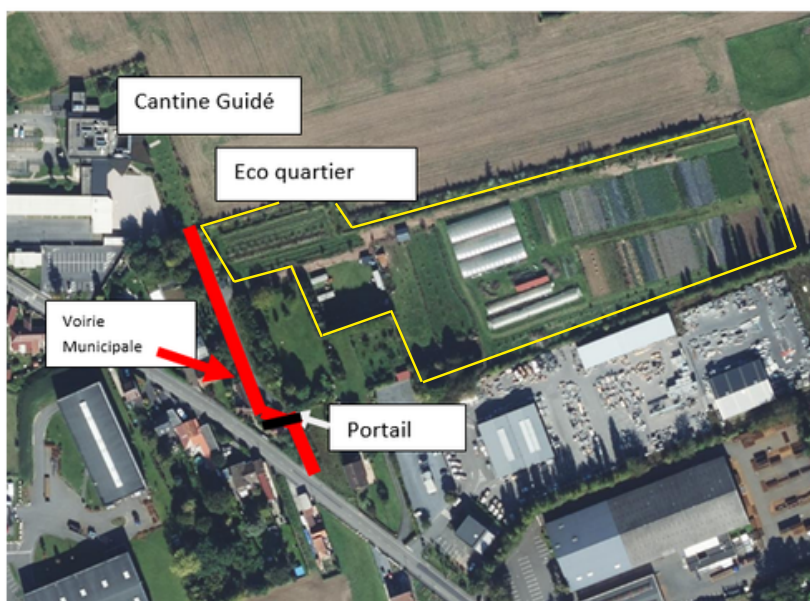
Nature des parcelles : Terre labourable

Labellisation AB : Oui, labellisée depuis 2020

Référence cadastrale : AK 510

Sol : Limoneux, profond. Le sol n'a pas été travaillé avec des machines depuis 2020.

Accès : Un portail fermé à clé depuis la rue Devouges permet l'accès à la voirie municipale et à la zone maraîchère. Celui-ci sera à l'avenir ouvert en vue d'accéder au futur Ecoquartier.



AMÉNAGEMENTS

Bâtiments : 4 bungalows de stockage, un bungalow pour s'abriter, une pépinière, un bâtiment de stockage de matériel, un poulailler 36m², une serre multi-chapelle de 1000m², une serre de 160m², une serre de 240m².

Infrastructures agroécologiques : Mare, haies sèches, perchoirs à rapace, abris à hérissons, haies, arbres.

Eau d'irrigation : Oui, accès à un forage communal datant de 2020 (débit de 12m³/h). Haies doubles et ouvrage de forage d'eau souterraine sur la parcelle AK32 avec un prélèvement inférieur à 1 000 M3 par an.

Eau potable : La parcelle est reliée à l'eau potable.

Électricité : La parcelle est raccordée au réseau électrique.

Servitudes : La voirie communale fait l'objet d'une « Servitude de passage » permettant un droit de passage en tout temps et heure et avec tout véhicule à la zone Maraîchère (véhicules d'un gabarit approprié pour emprunter un tel passage). Servitudes réelles et perpétuelles de passage permettant l'accès, auxquelles s'ajoute une servitude de passages des réseaux. Compteurs d'eau et d'électricité sur propriété communale (AK 30 et AK 31).

TRANSMISSION

La parcelle sera libre d'occupation en fin d'année 2026. Le fermier estime la reprise des bâtiments et de son matériel à 100 000€ environ. À ce sujet, les négociations auront directement lieu avec le fermier.

TERRE DE LIENS COMME PROPRIÉTAIRE

C'est en mobilisant de l'**épargne solidaire** ou **des dons** que Terre de Liens acquiert des terres agricoles. Ces fermes sortent définitivement du marché spéculatif et sont assurées d'être cultivées en **agriculture biologique** par des paysans et paysannes aux **pratiques agricoles respectueuses de l'environnement**.

Sur le terrain, **des bénévoles** se mobilisent pour faire vivre le projet Terre de Liens dans une démarche d'**éducation populaire**.



**Hauts-
de-France**

Terre de Liens n'est donc pas un propriétaire classique à plusieurs titres :

- Terre de Liens s'engage à ne jamais revendre ses terres, sur les fermes Terre de Liens, **vous serez donc toujours locataire**.
- Les baux proposés sont des **baux ruraux environnementaux** incluant systématiquement la certification en AB. D'autres clauses peuvent être négociées lors de la rédaction du bail.
- Notre modèle fonctionne grâce à l'**intervention de plusieurs acteurs (salariés et bénévoles)** créant un "environnement Terre de Liens" riche mais complexe.
- Nous souhaitons que les fermes puissent occasionnellement être le **support d'actions ou d'évènements** de sensibilisation. Ces rencontres s'organisent bien évidemment avec votre accord.

Lorsqu'une ferme propriété de Terre de liens se trouve sans occupant, la recherche de repreneurs est assurée **en coopération par le fermier sortant et l'association territoriale**. Le nouveau preneur devra, comme son prédécesseur, **se reconnaître dans les valeurs** et être en accord avec la **charte du mouvement**.

PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE LOISON-SOUS-LENS

En mars 2020, une convention de partenariat a été signée avec le maraîcher et la commune visant à :

- Contribuer à la promotion et au développement du projet de zone maraîchère afin de faire évoluer les changements de pratiques des parties prenantes, permettant la production en circuit court de produits locaux biologiques
- Approvisionner, dans le respect des règles de la commande publique, nos deux cantines scolaires en produits de saison.
- Assurer le bon fonctionnement des ouvrages publics dédiés à la zone maraîchère.

Pour la commune, ce projet d'intérêt communal revêt trois fonctions intimement liées, imbriquées, faisant « système » :

- Une **dimension de production agricole** pour les particuliers et pour les enfants de nos deux cantines municipales de restauration scolaire : Cantine Danièle Guidé (100 repas /jour en période scolaire) située derrière la zone maraîchère, et la cantine Henri Matisse, (150 repas/jour en période scolaire et périscolaire) pour les Accueils collectifs de Mineurs, située au centre-ville.
- Une **dimension de sensibilisation à l'alimentation durable et à la production biologique** autour des jardins pédagogiques et partagés, sur nos deux cantines.
- Une **dimension environnementale** autour du développement de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau et du cadre de vie, à travers l'aménagement d'une ceinture paysagère.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du SATD (Système Alimentaire Territorial Durable) porté par la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL). La CALL a participé au financement de l'aménagement de la zone maraîchère et co-finance Terre de Liens Hauts-de-France pour ce projet dans le cadre d'un partenariat pluriannuel.

Les deux cantines font l'objet d'une labellisation niveau 2 « Ecocert en cuisine » permettant d'avoir dans nos assiettes des produits biologiques, et locaux. La ville a obtenu aussi le label ***Territoire Bio engagé*** porté par l'association A Pro Bio à travers plus 41.78 % en valeurs d'achats de produits biologiques. Elle a également obtenu tout récemment le label « ***Ici je mange Local*** » par la CALL avec 22.1% d'approvisionnement local et bio vérifié par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais.

Ainsi la ville souhaite poursuivre le partenariat avec le futur maraîcher concourant à développer les démarches ainsi engagées et assurer le bon fonctionnement des ouvrages tels que le forage, les réseaux, les cheminements... Cela prendra la forme d'une convention fixant les engagements du.de la maraîcher-e et de la ville.

SELECTION DES CANDIDATURES

Le comité qui étudiera les dossiers sera formé de Terre de Liens Hauts-de-France, de la commune de Loison-sous-Lens et de structures partenaires agricoles. En tant que propriétaire des parcelles, Terre de Liens sera décisionnaire.

Le comité de sélection priorisera les critères suivants :

- installation ou consolidation d'une petite ferme
- production en maraîchage biologique et arboriculture/petits fruits. Les caractéristiques de la parcelle permettent de compléter cette activité par des fleurs coupées, plantes à parfum aromatiques et médicinales, petit élevage complémentaire
- intégration du partenariat de la commune de Loison-sous-Lens décrit ci-dessus
- viabilité technique et économique du projet
- insertion locale (commercialisation, propositions pour créer du lien avec les habitants, etc.)
- formation et expérience agricole (salariat, stages, woofing, etc.)

COMMENT CANDIDATER ?

Vous êtes invité.e à manifester votre intérêt dès que possible afin que nous vous communiquions la date de visite collective du site, à laquelle votre participation est vivement conseillée. **Cette visite devrait se dérouler au cours de la 3ème semaine de mars (semaine 12).**

Pour faire acte de candidature, envoyez par mail **avant le 1er avril 2026** votre dossier complet à Marie WOILLEZ (m.woillez@terredeliens.org) et Serge RAVAUX (serge.ravaux@loison-sous-lens.fr) en précisant l'objet : "Réponse à l'AAC maraîchage biologique Loison".

Votre dossier devra comprendre :

- **Un document précisant :**
 - Nom, prénom, numéro de téléphone, mail, date de naissance, commune de résidence
 - Diplôme agricole (Non / Oui : obtenu ou en cours)
 - Etudes et formations. Indiquez les cursus agricoles et non agricoles mais également les formations courtes et non diplômantes, celles en cours ou en projet.
 - Situation professionnelle actuelle
 - Parcours personnel et professionnel en lien avec le projet
 - Description du projet agricole
 - Modalités de commercialisation envisagées
 - Contacts et démarches entreprises auprès des structures accompagnant l'installation et les projets agricoles
 - Motivation vis-à-vis de cet appel à candidature
- **Documents complémentaires** : CV, description approfondie du projet, éléments technico-économiques, etc.



TERRE DE LIENS : LE SOCLE COMMUN

1- Les valeurs

Dans la continuité des valeurs* posées ses fondateurs, le mouvement Terre de Liens est guidé par des idéaux d'humanisme et de solidarité. Il souhaite permettre à chacun d'exercer sa responsabilité - individuellement et collectivement - vis-à-vis de la terre qu'il considère au même titre que l'eau et l'air comme un bien commun, et plus généralement vis à vis de l'environnement et de la société. Terre de liens agit dans un esprit de confiance, de respect et de partage en privilégiant des dynamiques de mobilisation citoyenne autour d'actions sur le terrain. Il a la volonté permanente d'expérimenter et d'innover afin d'aboutir à des solutions alternatives et viables de gestion de la terre. Terre de liens se positionne, parmi d'autres, comme un acteur du changement et de la transition vers un mode de société plus sobre, solidaire et équitable.

*

Agriculture écologique : agriculture à taille humaine, diversifiée, respectueuse de l'environnement, viable, vivable, socialement responsable, participant à l'économie locale et prioritairement destinée à l'alimentation humaine

Finance éthique : donner du sens à son argent en privilégiant sa valeur d'échange, encourager la transparence et lutter contre la spéculation.

Education populaire : créer les conditions pour que des personnes volontaires puissent agir - collectivement ou individuellement- de manière lucide, responsable et autonome et qu'ils soient capables de participer à la transformation sociale vers une société plus libre et plus juste.

2- La charte de Terre de Liens

> Préserver les terres agricoles et en assurer un usage responsable sur les plans social et environnemental

- ✗ Considérer la terre comme un bien commun vivant et inaliénable pour assurer la souveraineté alimentaire des populations en solidarité avec les mouvements qui défendent cette idée
- ✗ Libérer la terre de la spéculation foncière et immobilière
- ✗ Favoriser les politiques et les actions qui permettent d'enrayer la disparition et la destruction des terres agricoles.
- ✗ Soutenir les projets qui vivifient le sol, les paysages et l'équilibre des écosystèmes

> Contribuer au développement de l'agriculture agroécologique (biologique, biodynamique...) et paysanne

- ✗ Soutenir des projets agricoles et agri-ruraux socialement, écologiquement pérennes, viables et vivables
- ✗ Faire évoluer les modèles agricoles vers une agriculture écologique et nourricière.
- ✗ Reconnaître le rôle irremplaçable des paysans dans la société
- ✗ Favoriser la transmission de la terre et des savoir-faire en assurant leur continuité
- ✗ Offrir aux porteurs de projet une opportunité pour accéder à du foncier et du bâti
- ✗ Préférer les installations aux agrandissements et maintenir les fermes existantes

> Encourager des dynamiques collectives et solidaires

- ✗ Favoriser la création d'activités qui créent des liens sur le territoire
- ✗ Créer des liens, notamment entre société civile, monde rural et agriculture.
- ✗ Favoriser l'expression des solidarités entre les générations, entre le rural et l'urbain, entre les milieux socioprofessionnels

- ✖ Mettre en relation les différents acteurs impliqués dans l'usage, la gestion et la répartition du foncier ainsi que ceux impliqués dans la formation et l'accompagnement de projets
- ✖ Favoriser la mise en commun et le partage d'outils et d'expériences
- ✖ Contribuer au développement d'une économie solidaire

> Renforcer, en s'appuyant sur des actions, le débat sur la gestion de la terre et du bâti

- ✖ Remettre en cause notre rapport à la terre par la seule propriété individuelle, notamment via l'accès collectif au foncier
- ✖ Permettre aux citoyens, individuellement et collectivement, d'exercer leur responsabilité sur l'usage qui est fait de leur territoire, notamment concernant les questions agricoles et alimentaires.
- ✖ Proposer aux pouvoirs publics des évolutions des règles et des pratiques, basées sur des expériences
- ✖ Encourager les collectivités à considérer essentiel le rôle de la terre comme ressource irremplaçable dans l'alimentation et l'aménagement du territoire
- ✖ Inciter les décideurs à imaginer et mettre en place une participation citoyenne à la gestion de la terre

3- L'agriculture soutenue par Terre de liens.

L'agriculture soutenue par Terre de liens est une agriculture :

- ✖ diversifiée respectueuse de l'environnement et vivifiant les sols, les paysages et rééquilibrant les écosystèmes par des pratiques telles que l'agriculture biologique, l'agriculture biodynamique...
- ✖ à finalités principalement alimentaires, socialement responsable et s'inscrivant dans l'économie solidaire
- ✖ paysanne, à taille humaine, favorisant la création d'emploi, économiquement viable et transmissible.
- ✖ reliée à la société civile, qui tisse des liens dans les territoires et participe à l'économie locale.